

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 AOUT 1870.

Rapport de la Commission spéciale chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Finances un crédit de 180,000 fr.

(Voir les N^{os} 9 et 16 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, Président; le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, le Baron COGELS-OSY, CASIER DE HEMPTINNE, LEBEAU, le Comte DE LOOZ CORSWAREM, T'KINT DE ROODENBEKE DE NAEYER, VAN SCHOOR et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Finances a présenté à la Chambre des Représentants, à la séance du 12 de ce mois, la demande d'un crédit de 180,000 fr., destiné à la fabrication de pièces en cuivre d'un et de deux centimes.

Par la loi du 15 mai 1870, une somme de fr. 200,000 avait déjà été mise à la disposition du Gouvernement pour le même motif, et il est probable que la monnaie de cuivre en circulation eût suffi si, par suite de la dissémination de notre armée sur une partie étendue du territoire, la nécessité de mettre à la disposition du Département de la Guerre une quantité plus considérable de monnaie de cuivre ne se fût révélée.

Le Gouvernement, en raison des circonstances graves que le pays traverse actuellement, a déjà employé la somme formant l'objet du présent crédit à la fabrication de monnaies de cuivre représentant une valeur nominale de fr. 350,000 environ.

Le crédit sollicité n'est donc qu'une avance devant procurer au Trésor un bénéfice d'à peu près fr. 170,000.

Le Projet de Loi faisant l'objet du présent rapport a été adopté par la Chambre des Représentants, à l'unanimité, dans sa séance du 23 de ce mois. C'est également à l'unanimité que votre Commission a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

Le Président,

Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.